



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Conseil municipal
Compte-rendu
de la séance du 26 janvier 2012

(article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

MEMBRES PRESENTS :

Daniel Breuiller, **Maire**, Christian Métairie, Denis Weisser, Sylvie Sapoval, Carine Delahaie, Patrick Mirville, Christiane Ransay, **Adjoints**, Eliane Ogiez, Guy Bacheley Francine Ketfi, Antoine Pelhuche, Jean-Michel Arberet, Anne Rajchman , Alain Bouchaïb, Sophie Labrousse, Sophie Lericq, Emmanuel Blum, Dominique Jacquin, Sarah Ganne-Levy, Antoine De Palaminy, **Conseillers municipaux**, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

MEMBRES REPRESENTES :

Max Staat	par	Carine Delahaie
Anne-Marie Gilger Trigon	par	Christiane Ransay
Marie Pierre Reynaud	par	Daniel Breuiller
Patrice Deveaux	par	Anne Rajchman
Jean François Marguerin	par	Guy Bacheley
Annie Kowacevic Flamary	par	Jean Michel Arberet
Amigo Yonkeu	par	Christian Métairie
Calogero Di Gennaro	par	Dominique Jacquin
Guillaume Viaud	par	Antoine Pelhuche

MEMBRE EXCUSE :

MEMBRES ABSENTS :

Rosalie Zahne-Lou , Isabelle Dumez, Karim Makouf, Maurice Frantz Serber

SECRETAIRE DE SEANCE :

Emmanuel Blum

1. **Désignation du Secrétaire de séance**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Emmanuel Blum est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. Approbation du Compte-Rendu du Conseil municipal du 8 décembre 2011

**Le Conseil,
A l'unanimité,**

approuve le Compte-rendu du Conseil municipal du 8 décembre 2011

3. Budget Primitif 2012 – Budget Principal

Le budget est présenté en équilibre à hauteur de **48 711 242 €** décomposé en section de fonctionnement pour un montant de **38 011 539 €** et en section d'investissement pour un montant de **10 699 703 €** compte tenu des opérations d'ordre.

L'élaboration du Budget Primitif 2012 a été effectuée conformément au débat d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil municipal du 8 décembre 2011 :

- Renforcement de l'épargne nette : BP 2011 : 2,333 M€ - BP 2012 : 3,100 M€,
- Limiter le recours à l'emprunt,
- Maîtrise de la masse salariale,
- Optimisation des crédits de fonctionnement,
- Maintien des taux de la fiscalité directe locale pour la 9 ième année consécutive.

Les recettes réelles de gestion indiquent une légère augmentation de **0,68%** par rapport à 2011. Les dépenses de gestion quant à elles, hors intérêts de la dette, évoluent très modestement de **0,28%**. Il convient d'indiquer que l'épargne nette dégagée pour 2012 s'élève à **3,100 M€** contre **2,333 M€** en 2011 soit une augmentation de : **32,88%**.

I – L'évolution de la section de fonctionnement :

Le montage du budget primitif 2012 a été élaboré avec les indicateurs suivants au fil de l'eau :

- Fiscalité directe locale (TH – TF – TFNB) : taux : 0% - Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : 1,8%.
- Projection de la dette avec un taux de 5,50% appliqué sur l'encours à taux variable.
- Dotation de Solidarité Communautaire : 5,078 M€
- Fonds de Solidarité de la Région Ile de France : inscription à 50% soit 60 K€,
- Impact sur la CAVB du Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales :- 42 K€
- Dotation de Solidarité Urbaine : inscription 50% du montant perçu en 2011 soit 90 K€,
- Charges de personnel : Méthode de calcul :
 - **Personnel titulaire et non titulaire permanent** :
Nombre de points d'indice à effectif constant,
Prise en compte du déroulement des carrières,
Pas de revalorisation minimale de la valeur du point d'indice.
 - **Personnel non titulaire non permanent** :
Dépense des activités constatées au 31/08/2011 majorée de 1 %
- Dotation Globale de Fonctionnement : Population figée à 20 000 hts avec une **déflation de 5,5%** appliquée sur le complément de garantie.
- Recours à l'emprunt à hauteur de 1,700 M€
- Autofinancement : 3,100 M€.

II - Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 33,102 M€

Le budget primitif 2012 présente une évolution des dépenses totales de fonctionnement y compris les intérêts de la dette de **1,58% soit + 0,515 M€**.

Les charges de personnel qui représentent près de **62,85 %** des dépenses réelles de fonctionnement confirment une croissance de **2,20 %**.

Bien que difficilement compressibles, **les intérêts de la dette représentant 2,17%** du budget, marquent une diminution de 13,65% par rapport à 2011.

Les charges à caractère général représentent **23.72%** des dépenses de fonctionnement nécessaires pour la mise en œuvre des orientations politiques.

Les participations et subventions aux associations et divers organismes atteignent **9,86%** des dépenses réelles de fonctionnement.

III – Situation de l'endettement :

- Capacité de désendettement exprimée en nombre d'années :

Amélioration de notre capacité de désendettement : en effet en 2002, il fallait 10 ans pour rembourser notre stock de dette avec l'épargne brute dégagée, en 2010, 3 ans seulement sont nécessaires.

L'annuité de la dette diminue de 22,90% par rapport au BP 2011 (3,225 M€) contre 2,624 M€ au BP 2012.

- L'endettement de la commune est composé d'emprunts non toxiques.

- Nature de nos taux d'intérêts :

- 87,15% de notre encours est composé de 23 emprunts à taux fixe et 2 emprunts à taux variable simple,

- 3,94% de notre encours est composé d'un taux à barrière simple situé à 6%. Le risque encouru est, si le taux Euribor 3 mois bonifié ou fixé à 4,48% dépasse le taux de 6%, alors l'échéance sera facturée à Euribor

3 mois + marge 0%. La durée résiduelle de ce prêt est de 14 ans.

- 8,91% de notre encours est composé d'un taux à barrière simple situé à 6%. Le risque encouru est, si le taux Euribor 12 mois bonifié ou fixé à 3,87% dépasse le taux de 6%, alors l'échéance sera facturée au taux de 3,87% + (5 fois la différence entre l'Euribor 12 mois constaté à l'échéance et le taux barrière de 6%). La durée résiduelle de ce prêt est de 6 ans.

III – les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 37,862 M€

Les recettes sont stables par rapport à 2011, elles n'évoluent que de **0,68%**.

Le produit de la fiscalité directe (TH – TF ménage) et (TF entreprise) estimé a pris en compte la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à hauteur de 1,8%.

Pour information 1 point de fiscalité équivaut à 135 K€.

Dans l'attente de la connaissance définitive des bases fiscales, il est proposé de ne pas augmenter les taux pour la **9 ième année consécutive**.

Le produit fiscal de ces 3 taxes est estimé à **13,566 M€** soit **35,83%** des ressources du budget.

Le reversement de TP par la Communauté d' Agglomération se compose au total de **13,471 M€** soit **35,57%** de nos ressources de fonctionnement.

Les concours financiers de l'Etat :

La Dotation Globale de Fonctionnement :

Avec en arrière plan la nécessité de réduire le déficit, le projet de loi de finances pour 2012 prévoit d'importantes coupes dans les dépenses publiques de fonctionnement et d'intervention.

Côté Etat, la moitié des missions voient leurs crédits baisser et les suppressions de postes se poursuivent.

Côté Collectivités, on retient avant tout le gel **des dotations pour la deuxième année consécutive**.

La Dotation Globale de Fonctionnement représente **10,60%** des ressources de la collectivité.

Modalité de répartition de la Dotation de Solidarité Urbaine : Pour 2012, il a été adopté la mesure visant à reconduire la moitié de l'attribution de DSU versée en 2011 soit pour notre commune **90 K€**.

La solidarité intercommunale ou la péréquation horizontale :

Ce budget prend également en compte les éléments de la péréquation tels que le **Fonds de Solidarité de la Région**

Ile de France (**FSRIF**) qui a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile de France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux.

Une prévision de 50% du montant estimé a été inscrit soit 60 K€.

Un nouveau paramètre appelé **Fond de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)** qui est de nature à bouleverser les pactes financiers communautaires des territoires fortement contributeurs ou bénéficiaires.

La perte est estimée à **576 K€** pour la CAVB dont **46 K€** pour la commune.

IV – Les perspectives d'investissement pour l'année à venir :

Les ressources pour financer les investissements de l'année à venir se décomposent comme suit :

- Autofinancement structurel	3,100 M€
- Recettes provenant des ZAC et CRU	2,550 M€
- Recettes propres d'investissement	1,540 M€
- Emprunt	1,700 M€
Total	8,890 M€

- Les investissements récurrents : 1,159 M€

Cette catégorie regroupe les dépenses liées à l'entretien courant, à la mise en conformité (réseau électricité...) du patrimoine et au renouvellement du mobilier.

Les principales composantes sont :

- Travaux faits en régie :	120 K€
- Mise en conformité, en sécurité	115 K€
- Renouvellement quinquennal informatique	160 K€
- Mobilier et matériel spécifique des services	297 K€
- Véhicules	220 K€
- Assemblées de quartiers	150 K€
- Cadre de vie	97 K€

- Les opérations annuelles : 1,881 M€

Sont regroupées les opérations de moyenne envergure telles que : travaux de gros entretien, d'amélioration ou de transformation.

Les principales composantes sont :

- Maison de la Bièvre : matériel, mobilier, informatique	93 K€
- Maternelle J. Ferry : réfection du parquet de la salle	40 K€
- Autolib : subvention d'équipement	50 K€
- ORU du Chaperon Vert : Etude programmation Centre socio culturel	50 K€
- Centre de santé : numérisation radiologie	65 K€
- Espace J. Jaurès : menuiseries + travaux dans salles associations	95 K€
- Maternelle P. Kergomard : aménagement de la cour	100 K€
- Gymnase CDC : panneaux grande salle	100 K€
- Médiathèque : confort thermique	100 K€
- Maison des Gardes : aménagement des combles	125 K€
- Tennis Frébault : reprise complète de la couverture	250 K€
- Géothermie : acquisition terrain :	432 K€

Après avoir entendu D.Weisser, D.Jacquin, C.Métairie, E.Blum, JM.Arberet et Monsieur le Maire,

Le Conseil,

par 26 voix pour
et 3 abstentions

(D.Jacquin, S.Ganne-Levy et Ch Di Gennaro)

Approuve le budget tel que présenté par chapitre en dépenses et en recettes.

4. Budget Primitif 2012 - Budget Crédit Bail Immobilier

Ce Budget annexe voté selon l'instruction M 4 est équilibré en recettes et dépenses à hauteur de **196 649,74 €**. L'obligation d'un budget annexe résulte de l'assujettissement de ces recettes à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Les recettes sont composées du loyer de l'immeuble situé 2, rue Cauchy ainsi que du remboursement par le locataire des charges afférentes à ce local.

Les dépenses sont liées aux remboursements des intérêts et de l'amortissement du Crédit Bail souscrit auprès de Flobail. Les autres dépenses résultent des charges courantes des immeubles loués (EDF, eau etc...)

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

approuve le Budget 2012 du Budget annexe Crédit Bail Immobilier tel que présenté, par chapitre en dépenses et en recettes.

5. Budget Primitif 2012 – Budget annexe Espace Jean Vilar

Ce Budget annexe voté selon l'instruction M4 est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de **472 164 €**. Il augmente de **9%** par rapport à 2011, augmentation liée aux charges de personnel.

L'obligation d'un budget annexe résulte de l'assujettissement de ses recettes à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Il est composé des éléments suivants :

Dépenses d'exploitation

•Charges de personnel	319 349 €
•Locations et transports de films	53 000 €
•Frais de communication	25 500 €
•Frais d'entretien du matériel	2 500 €
•TSA – SACEM	14 000 €
•Information affiches	2 400 €
•Cinéma d'été	6 000 €
•Animations	6 500 €
•Changement lampe Xenon	5 000 €
•Autres (Téléphone - EDF- Affranchissement...)	37 915 €

Recettes d'exploitation

•Produit résultant de l'exploitation de la salle	113 000 €
•Subvention du CNC, Canal + et DRAC	21 920 €
•Subvention Communale	330 634 €
•Autres (location des salles – vente friandises)	6 610 €

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

approuve le Budget 2012 de l'Espace Jean Vilar, par chapitre et en dépenses et en recettes tel que présenté.

6. Approbation dans le cadre du Budget Primitif 2012 des subventions et participations versées

Dans le cadre du Budget Primitif 2012, il est voté de façon individualisée l'attribution de subventions ou de participations.

Le montant total des subventions et participations s'élève à : **5 759 284 €**.

Les principales subventions ou participations sont les suivantes :

En fonctionnement :

Participation aux frais de fonctionnement du Lycée Darius Milhaud	45 000 €
Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Prestations aides à domicile	304 143 €
Subvention au Centre Communal d'Action Sociale	197 178 €
Subvention à Arcueil Animation	116 608 €
Subvention au Comité d'Action Sociale et Culturelle du personnel communal	65 000 €
Subvention à la Crèche Parentale Arc en Ciel	70 000 €
Subvention au COSMA	167 136 €
Subvention à la Mission Locale Innovam	65 000 €
Cofinancement aide à l'emploi (COSMA, Arcueil Animation, théâtres...)	10 000 €
Subvention au Budget annexe Espace Jean Vilar	330 634 €
Subvention gestion de la Maison des Solidarités	220 000 €
Subvention à OPTIMA (Médiateurs de nuit)	370 000 €

En investissement :

SADEV Participation à la construction de l'école Olympe de Gouges	1 700 000 €
OPALY Financement protocole avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social	1 637 000 €
SIPPEREC études préalables pour la géothermie	42 350 €
Syndicat mixte « AUTOLIB » subvention d'équipement	50 000 €

Le Conseil,

Les conseillers municipaux suivants, dirigeants de leurs associations, n'ayant pas pris part au vote :

- C.Delahaie (Femmes Solidaires)
- E.Ogiez (Association locataires OPH Arcueil-Gentilly)
- P.Deveaux (Coïncidences)
- A.Bouchaïb (ACME)
- A.Kowacevic-Flamary (Parade)
- A.Yonkeu (Vision Nova)
- E .Blum (Innovam)
- D.Jacquin (Football Club Communal d'Arcueil)
- S.Ganne-Levy (Association des jardins familiaux d'Arcueil, et AJA)
- Ch.Di Gennaro (Jardins familiaux)

à l'unanimité

Approuve toutes les subventions proposées, **sauf les associations suivantes** :

-Union Départementale CFDT :

pour : 26

abstentions : 3 (D.Jacquin, S.Ganne-Levy, Ch.Di Gennaro)

-Union locale CGT :

pour : 26

abstentions : 3 (D.Jacquin, S.Ganne-Levy, Ch.Di Gennaro)

- Association Hébron France :

pour : 28

abstention : 1 (S.Ganne-Levy)

- Association Ecartis :

pour : 28

abstention : 1 (C.Delahaie)

7. Acquisition amiable d'une propriété sise rue Henri Barbusse, parcelle 099 à Arcueil

Les villes d'Arcueil et de Gentilly développent un projet de réseau de chaleur alimenté par la géothermie, sous maîtrise d'ouvrage du Sipperec. Au terme d'une analyse des disponibilités foncières du territoire, il est apparu pertinent d'implanter la centrale de géothermie, donc le doublet, sur une parcelle, propriété actuelle de l'Etat, située rue Henri Barbusse à Arcueil.

Ce terrain cadastré O 99, d'une superficie de 3874 mètres carrés, longe l'autoroute A6 et se situe à l'arrière de la résidence sociale ADOMA.

L'Etat propose la cession dudit terrain au prix de 432 000 euros

Il est précisé que la voie de desserte interne accédant par la rue H Barbusse, incluse dans la parcelle, la longeant en son côté sud ouest, sera maintenue et pourra être utilisée par les services de sécurité ; sa superficie n'a pas été valorisée.

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

Décide d'acquérir la propriété située rue Barbusse et cadastrée section O 99 pour une contenance totale de 3874 m², auprès de l'Etat représenté par la Direction Générale des Finances Publiques et de prendre en charge les frais de notaire

8. Accord-cadre : Pour un Schéma et un Contrat de développement territorial en Vallée Scientifique de la Bièvre

Ce document cadre expose les principales orientations d'aménagement du territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre, préparatoires à la rédaction du SDT et du CDT dont la Ville d'Arcueil est partie prenante.

Conçu par les collectivités membres de la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre (VSB), ce document a été présenté et soumis à leurs remarques depuis le deuxième comité de pilotage du 8 décembre 2011. Il sera mis à la signature le 9 février 2012 en présence du Préfet de Région et du Ministre de la Ville en charge du Grand Paris. Suivront ensuite les échéances suivantes :

- octobre 2012 : validation des projets de SDT et CDT
- 1^{er} semestre 2013 : enquête publique
- 3^e trimestre 2013 : signature du CDT

Ce document cadre s'inscrit dans la poursuite d'une démarche proactive et concertée du développement urbain, complémentaire de l'action engagée sur les transports avec Orbival, lequel sera, fort de l'avance pris par le territoire, le 1^{er} tronçon du Grand Paris Express inauguré.

Une réflexion est par ailleurs engagée sur les moyens à mettre en œuvre pour le partage d'informations et le débat sur ces démarches, avec les partenaires ainsi qu'avec les habitants du territoire, en amont de l'enquête publique. Les 5^{èmes} Assises de la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre, dont l'organisation est prévue pour septembre / octobre 2012, pourraient notamment constituer une étape dans cette démarche d'informations et d'associations.

Le titre 1 du document cadre est une première version préparatoire du SDT. Celui-ci prolonge la réflexion et les orientations inscrites dans le Schéma de référence pour l'aménagement et le développement de la Vallée Scientifique de la Bièvre, finalisé en 2010. Il formalise les éléments de stratégie de développement durable du territoire, à l'aune desquels pourront être définis les engagements

opérationnels dans le cadre du CDT. Sans prétendre évoquer l'ensemble des aspects, il énonce les grandes lignes des projets urbains, économiques et sociaux.

Il associe les collectivités locales, ainsi que l'Etat, le Conseil régional d'Ile-de-France et les Conseils généraux du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine.

Il est établi sur le périmètre du territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre et a vocation à être approuvé par l'ensemble des Villes et Intercommunalités qui la compose.

Les titres 2, 3 et 4 du document cadre visent à donner une opérationnalité au SDT et préparent le CDT à valeur de déclaration d'intérêt général. Ils résultent d'un travail commun entre l'Etat et les collectivités locales pour favoriser le développement de territoires prioritaires, situés dans les secteurs desservis par le Grand Paris Express et concourant au développement régional et aux "objectifs du Grand Paris".

Ces parties s'attachent donc à préciser de façon plus opérationnelle les conditions de mise en œuvre de la stratégie de développement durable du territoire sur un périmètre restreint - dans ce premier CDT - à la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre et à la Ville de Bagneux.

Ce travail associe donc la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre, les communes qui la composent, ainsi que la ville de Bagneux et la Communauté d'Agglomération Sud de Seine pour les projets concernant Bagneux.

Ce périmètre pourra évoluer à l'occasion des révisions triennales du CDT selon le souhait des collectivités.

L'importance de ces enjeux de territoire amène donc Monsieur le Maire à informer le Conseil municipal et à lui proposer d'approuver le document cadre pour l'élaboration du SDT et du CDT en Vallée Scientifique de la Bièvre.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et D.Jacquin,

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

Approuve les orientations contenues dans le document –cadre et autorise Monsieur le Maire à le signer.

9. Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux

Récemment le Parlement a adopté une loi qui abaisse la cotisation des collectivités territoriales versée au CNFPT, de 1% à 0,9% (soit 10% d'amputation de la cotisation).

Dans cette période de crise, certaines collectivités pourraient voir, en cette mesure, un soulagement financier.

Hors la qualité du service public local, largement reconnue par les citoyens, tient en grande partie aux compétences des agents publics et à leur adaptation continue aux évolutions.

Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) est un établissement public national déconcentré, unique et paritaire, présent sur tout le territoire métropolitain et ultramarin, garantissant un accès égalitaire à la formation professionnelle de toutes les collectivités quels que soient leurs tailles, leurs situations géographiques ou leurs moyens financiers. Il représente à maints égards une chance pour la fonction publique territoriale en raison de la mutualisation de ses ressources, de la qualité de son offre de formation et de ses coûts de revient reconnus comme étant modérés.

Il est, également, l'établissement public qui assure l'essentiel de la formation des agents publics territoriaux et par ce biais assure une sécurisation de l'emploi et de la formation de manière permanente.

Cette décision ampute les ressources du CNFPT de 33,8 millions d'euros par an, et ce, dès l'exercice 2012 (soit une suppression équivalente à 40 000 jours de formation pour les agents territoriaux),

C'est pourquoi le Conseil municipal d'Arcueil demande le rétablissement de la cotisation de 1% et le retour immédiat des moyens alloués au service public de la formation des agents de la fonction publique territoriale et soutient l'amélioration des conditions de formation des fonctionnaires territoriaux.

Pour le Conseil municipal, cette amélioration passe également par une meilleure attention portée par le CNFPT aux besoins de formation des agents des collectivités locales.

Après avoir entendu A.Bouchaïb, S.Ganne-Levy, Monsieur le Maire, C.Delahaie, D.Jacquin, D.Weisser et J.M.Arberet,

**Le Conseil,
par 28 voix pour
et 1 abstention**

(Ch Di Gennaro)

Adopte le vœu présenté.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Questions diverses :

- 1 Approbation de la convention avec l'Association Arc en Ciel concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2012**

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

Approuve la convention concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 70 000 € pour l'année 2012 à l'association « Arc en Ciel ».

- 2 Approbation de la convention avec l'Association « Arcueil Animation » concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2012**

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

Approuve la convention concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 116 608 € pour l'année 2012 à l'association « Arcueil Animation ».

- 3 Approbation de l'avenant 1-2012 à la convention entre la ville et l'Association Vision Nova concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2012**

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

Approuve l'avenant 1-2012 concernant le versement d'une subvention de fonctionnement de 17000 € et d'une subvention exceptionnelle de 7000 € à l'association vision Nova.

- 4 Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales**

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

Approuve la convention d'objectifs et de financement présentée par la Caisse d'Allocations Familiales relative à la prestation de service CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)

5 Admission en non-valeur d'un état représentant des produits irrécouvrables sur les années 2003 à 2010 pour un montant de 2.677.77 €

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

Décide l'admission en non-valeur des sommes proposées par Madame la Trésorière Principale pour 2.677.77 €

6 Approbation d'un protocole transactionnel entre Monsieur Carlos Gomes et la commune

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

Approuve le protocole transactionnel établi dans le cadre des travaux de démolition du foyer Monmousseau et de la construction de l'équipement scolaire A.Césaire afin de prévenir le contentieux à naître entre la commune et Monsieur Carlos Gomes.

7 Approbation du montant de la bourse au permis de conduire

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

Décide d'attribuer une bourse comprise entre 560 € et 980 € selon les critères de ressources

8 Participation de la ville à la procédure de mise en concurrence organisée par le Centre interdépartemental de Gestion relative à une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

Décide de s'associer à la mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne relative à un contrat de protection sociale complémentaire des agents.

9 Dépôt d'une demande de permis de démolir pour le gymnase Maurice Pigot

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir pour le gymnase Maurice Pigot.

10 Avantages sociaux susceptibles d'être accordés aux agents communaux au titre de l'année 2012

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

Adopte pour être appliquées au personnel communal à compter du 1^{er} janvier 2012 les prestations telles que visées dans la circulaire ministérielle du 28 novembre 2011.

Séance levée à 22 heures 30

**Le secrétaire de séance
Emmanuel Blum**

**Le Maire
Daniel Breuiller**